



Le

RECENSEMENT DE LA POPULATION

RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS

La commune est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les cinq ans, sous l'égide de l'INSEE. Pour la campagne de 2021, la commune de Vallon-en-Sully recherche des agents recenseurs.

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procèdent à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, du 21 janvier au 20 février 2021.

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré au forfait sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le 30 novembre 2020 à l'adresse suivante :

Mairie - Avenue Marx Dormoy - 03190 VALLON-EN-SULLY

Missions :

- Suivre obligatoirement les 2 formations assurées par l'INSEE début janvier
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur avant le 21 janvier 2021
- Assurer la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée
- Capacité à utiliser un ordinateur et internet (pour le suivi des réponses faites sur le site internet mis à disposition par l'INSEE)
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières au coordonnateur

Profil recherché :

- Ténacité et grande disponibilité quotidienne (collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée, travail obligatoire le mercredi et le samedi)
- Etre en capacité d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode)
- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue
- Discrétion, confidentialité et neutralité
- Permis B et véhicule personnel exigés
- Téléphone portable exigé

Pour tout renseignement complémentaire contacter Salomé BIMAS, coordonnatrice du recensement de la population au 04.70.06.50.10 ou par mail mairie.vallonensully@wanadoo.fr